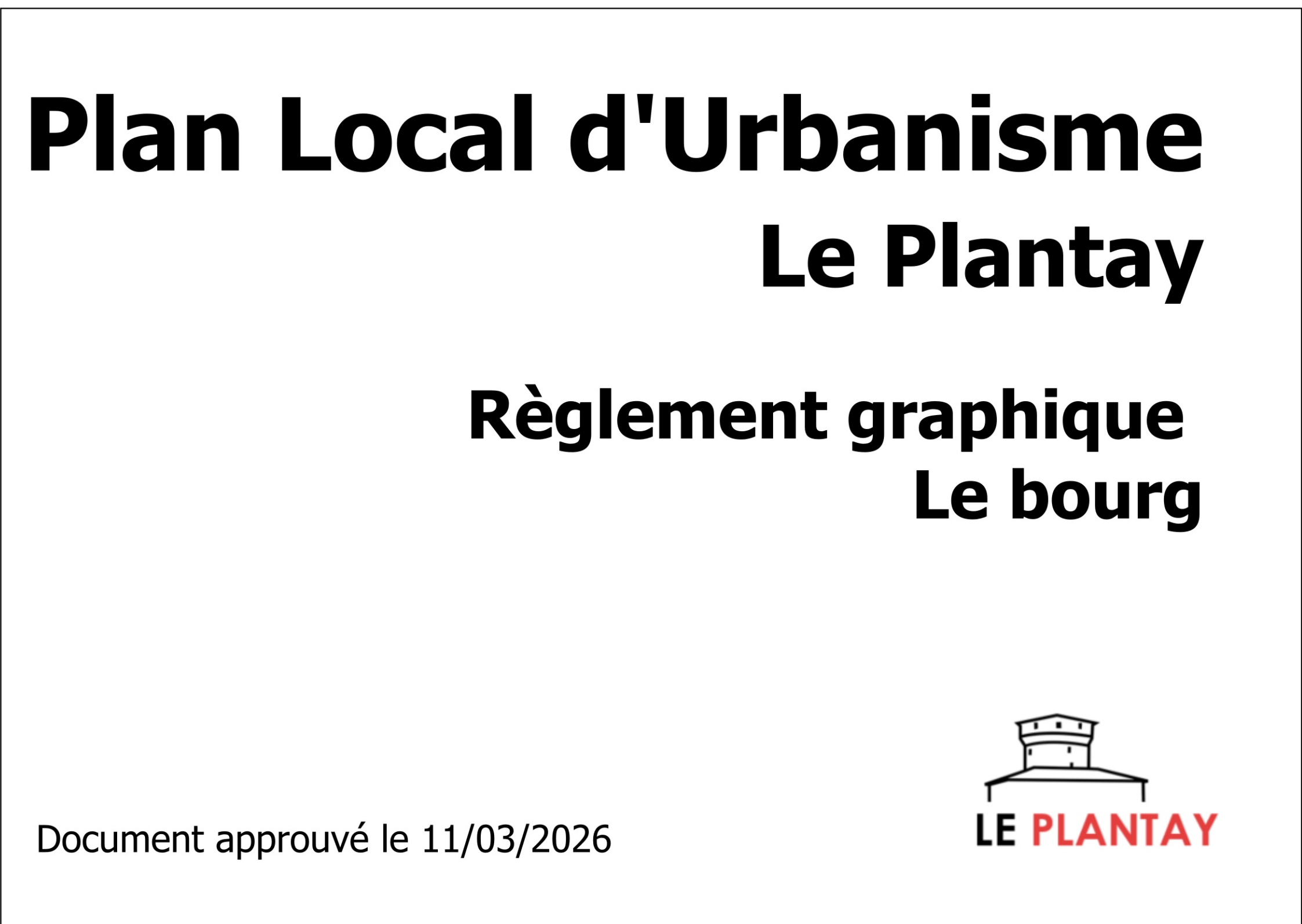




Informations cadastrales

-  Bâties cadastrées
-  Limites communales
-  Mises à jour cadastrales
-  Parcelles cadastrées

Prescriptions particulières

-  Orientations d'Aménagement et de Programmation identifiée au titre de l'Article L.151-6 du Code de l'Urbanisme
-  Emplacement réservé identifié au titre de l'Article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
-  SUP Stockage de déchets (en cours)
-  Cheminement
-  Linéaire commercial
-  Itinéraire de cheminements doux (randonnée, cyclisme...) à conserver, à modifier ou à créer au titre de l'Article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
-  Changement de destination identifié au titre de L.151-13 du Code de l'Urbanisme

Dispositions relatives à la préservation du patrimoine bâti et naturel

-  Zone humide identifiée au titre de l'Article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Bande d'inconstructibilité de 10 mètres de part et d'autres des cours d'eau
-  Espace boisé classé identifié au titre du Code de l'Urbanisme
-  Haie et alignements d'arbres identifié au titre de l'Article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Cours d'eau
-  Élément patrimonial à préserver, identifié au titre de l'Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
-  Mares
-  Élément paysager végétal

Informations

 Bâtis à destination agricole

Zones urbaines

 Ua

 Ub

 Ueq

Zones à urbaniser

 1AUeq

 1AUh

Zones agricoles

 A

 Aco

Zones naturelles ou forestières

 N

 Nre

 Nco

STECAL

 Abb

 Nt

 At